

ffpp
Fédération Française
des Psychologues
et de Psychologie



les écrits professionnels du psychologue

PARIS

Session de formation

30 - 31 mars et 1^{er} avril

catalogue
2022



les écrits professionnels du psychologue

Le psychologue est amené à rendre compte de sa pratique et pour cela il produit des écrits : exercice complexe car traversé par des enjeux déontologiques, éthiques, juridiques, et subjectifs. Tous ces aspects seront questionnés et étudiés au cours de cette formation.

argument

Dans sa pratique courante, le psychologue est amené à produire des écrits où il engage sa responsabilité professionnelle.

Ces différents documents peuvent être diffusables, consultables, transmissibles ou non. Ils peuvent intéresser le sujet, une hiérarchie, un tiers demandeur et prendre des formes diverses : lettre, certificat, attestation, compte rendu, rapport, avis, bilan d'activité, transmission...

Ces écrits posent à la fois les questions du travail d'élaboration théorico-clinique, de la transformation d'un matériau brut en éclairage d'une situation, de la place de la subjectivité, de la demande sociale... mais aussi celles du respect de la dignité de la personne, de la confidentialité et de la sécurisation des données, de la responsabilité pénale des écrits. La connaissance du cadre juridique et déontologique apparaît aujourd'hui indispensable pour la formalisation d'écrits professionnels.

La place des écrits dans l'activité des psychologues est d'importance et demeure un exercice particulièrement complexe tant les enjeux qui les traversent sont immenses et tant ils sont sujets à questionnements.

Cette formation se propose de fournir les éléments indispensables à la compréhension de ces enjeux déontologiques et juridiques, notamment, afin de mieux situer au quotidien les devoirs et responsabilités du psychologue.

objectifs

Connaître le cadre déontologique et juridique des écrits professionnels du psychologue

Repérer les différentes formes d'écrits et leurs obligations respectives

les écrits professionnels du psychologue

PUBLIC
Psychologues

L'attestation Adeli des psychologues est demandée pour valider l'inscription.

GROUPE

6 à 14 participants maximum

LIEU

PARIS

DURÉE

3 journées de 7 heures (21h)

SESSION

30 – 31 mars et 1^{er} avril

tarifs 2022 nets

adhérent FFPP : 622 €

non adhérent FFPP : 889 €

formations intra

Vous souhaitez mettre en place une formation dans votre établissement ?
Contactez-nous à l'adresse suivante :

formationsintraffpp@gmail.com

Un devis spécifique vous sera proposé suite à l'étude de faisabilité de la formation au sein de votre institution, de vos besoins et des modalités de mise en place.

Vous êtes en **situation de handicap** ?

Contactez-nous à l'adresse suivante :

formationsinterffpp@gmail.com

afin que soit défini et mis en place un accueil spécifique dans le cadre de votre handicap.

contenus

- Cadre et indications déontologiques.
- Écrits et code de déontologie.
- Responsabilité du psychologue.
- Respect de la dignité de la personne.
- Cadre juridique : secret, confidentialité, secret partagé, dispositions pénales, civiles
- Accessibilité au dossier usager (loi 2002) CF dossier détenus, chômeurs...
- Sécurisation des données : CNIL, CADA et RGPD
- Statut des notes personnelles, lettres, comptes rendus, rapports, bilans d'activité.
- Conservation, classement, archivage (règles et recommandations).
- Transmission des écrits selon les destinataires et signalements.
- Les techniques de l'écrit
- Cas pratiques :
- « Écrire à qui ? Quoi ? Quand ? Comment ? ».
- Avis, évaluations psychologiques, diagnostics, certificats, attestations : leur place dans la commande sociale (prévention, diagnostic, orientation, traitement).
- Place de la subjectivité et poids des mots sur le patient, l'équipe, le psychologue.

organisation des 3 journées

journée n°1

Accueil, présentation de la formation, tour de table présentation et rappel des problématiques, contrat de formation, le questionnement éthique et le métier de psychologue, le Code de déontologie des psychologues, la CNCDP, le psychologue et le secret professionnel, les obligations d'intervenir.

journée n°2

Le droit à la confidentialité, les lois de 2002, 2005, 2007, les partages d'informations à caractère secret, le cadre juridique des écrits professionnels, accès et préservation des dossiers, les recommandations du Code de déontologie en matière d'écrits, les formes des écrits des psychologues, travaux sur des écrits de psychologues.

journée n°3

Travail sur des écrits de psychologues, conclusion, évaluation.

méthodologie

- Apports théoriques: principaux textes juridiques et déontologiques, synthèse du contenu.
- Apports méthodologiques sur les techniques de l'écrit
- Apports techniques: réflexion à partir de documents fournis par les psychologues.
- Apports d'expériences sur des situations concrètes et échanges.
- Temps d'évaluation oral sous forme de table ronde et questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

Outils d'évaluation

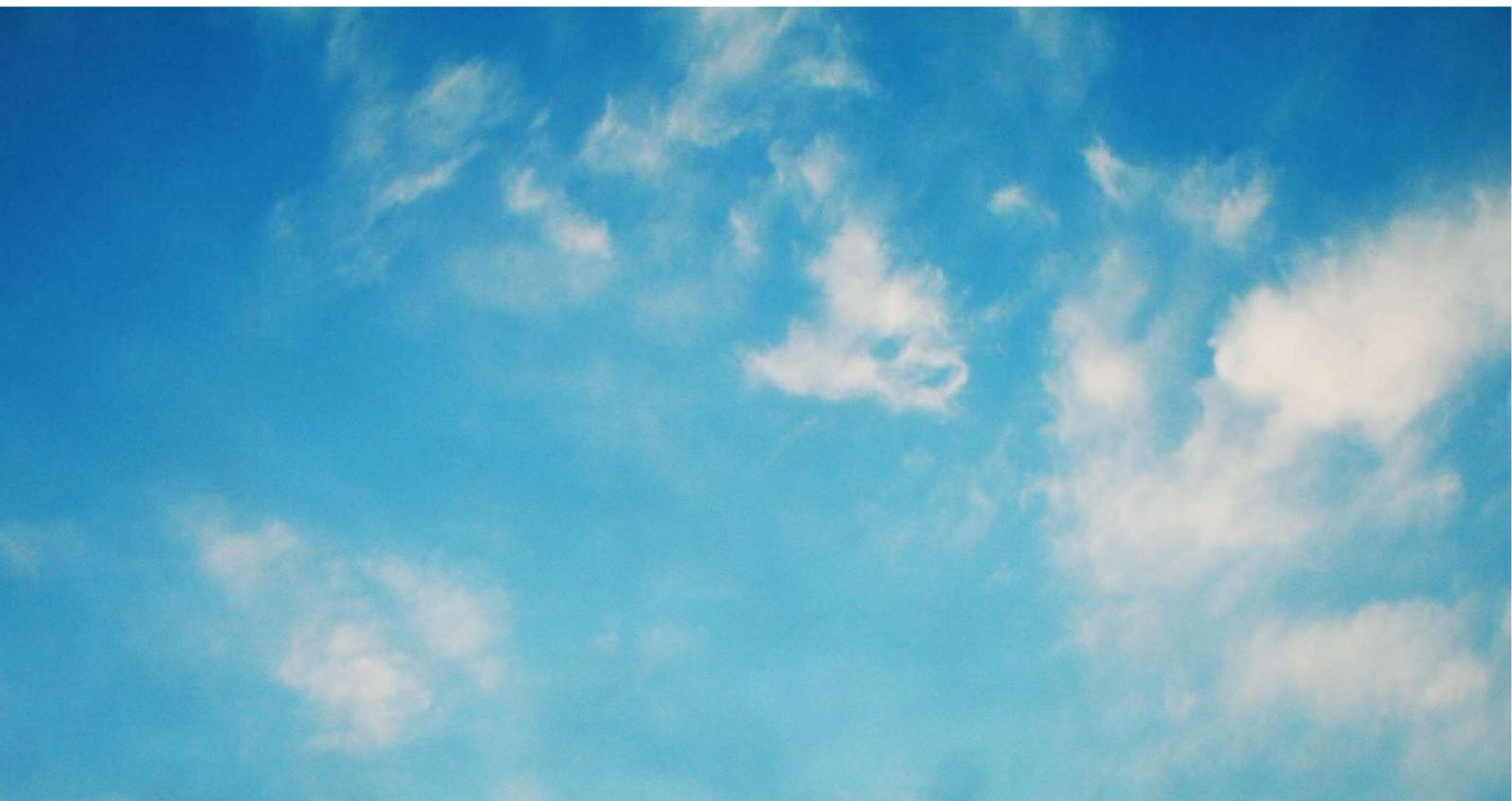
- Quizz

Formatrice : Véronique GRIFFITHS

Diplômée d'un DESS en psychologie clinique et psychopathologie (Université de Tours), Véronique Griffiths exerce depuis 14 ans dans les services de médecine, de réadaptation et d'ambulatoire d'un établissement hospitalier privé. Elle assure, par ailleurs, la formation initiale et continue des volontaires à pratiquer l'écoute au sein de SOS Amitié (Orléans), après avoir animé pendant 6 ans des groupes de partage dans cette association. Elle est diplômée ingénieure de formation à l'école l'ESPE d'Orléans (2018) et travaille sur la problématique de la formation aux savoir-être. Elle s'engage parallèlement pour la profession de psychologue comme en témoignent les différentes fonctions occupées au sein de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie : présidente et membre du bureau de la Coordination FFPP-Centre dès sa création (2007) ; membre du Bureau Fédéral de la FFPP (2013-2017). Convaincue enfin de l'importance de pouvoir disposer de connaissances de qualité en Psychologie, elle a, dans cet esprit, souhaité apporter sa contribution, au travers de différentes fonctions, aux Entretiens Francophones de la Psychologie (éditions 2011, 2013, 2015, 2017).



Organisme formateur n° 11 75 38 152 75
RNA : W751158513 -- APE : 9499Z -- ANFH 320857
Datadocké n°0048939



Siège FFPP

71, Avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Siret : 448 221 804 000 41, APE 9499 Z

Téléphone : 09 86 47 16 17

(numéro non surtaxé)

E-mail : formationsinterffpp@gmail.com

www.ffpp.net/